

MAKDISI Ussama, SILVERSTEIN Paul A. (eds),
*Memory and Violence in the Middle East
and North Africa.*

Bloomington, Indiana University Press,
2006, 243 p.
ISBN : 978-0253217989

Comment se construit la mémoire de la guerre, car c'est bien cette violence-là dont il s'agit ici ? Quelle en est la signification dans le présent des acteurs du conflit, États et combattants, vainqueurs et vaincus, victimes et bourreaux ? La violence, la mémoire et la réconciliation sont des questions actuellement très débattues sur la scène publique occidentale et, depuis plus longtemps, dans les cercles académiques, notamment en France⁽¹⁾. L'historien Ussama Makdissi et l'anthropologue Paul A. Silverstein inscrivent ces trois thèmes – violence, mémoire et réconciliation – dans leur double approche disciplinaire : les articles de cet ouvrage collectif s'attachent à éclairer le temps de la violence pour suivre la construction de sa narration officielle et discuter les modalités de la réconciliation et les pratiques de commémoration. À partir d'études de cas séparées, traitant tout ou partie de la thématique globale, l'ouvrage met en regard trois conflits qui plongent leurs racines dans le temps colonial – temps de violence physique comme symbolique : la guerre franco-algérienne, la guerre civile libanaise⁽²⁾ et le conflit israélo-arabe.

*Les processus liés à la violence
comme composant commun de la région
Moyen-Orient et Afrique du Nord*

Makdissi et Silverstein affirment dans l'introduction un parti pris : celui de considérer que, bien plus que les composants communs culturels et religieux, ce sont les processus historiques relatifs à la violence, à la mémoire et à la réconciliation qui permettent de constituer le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en une région et en un unique objet d'analyse. Pris sous cet angle, le conflit israélo-arabe, affirment les deux éditeurs, « ne peut et ne doit pas être traité comme un cas isolé mais il doit bien plutôt être compris comme un élément d'une plus large dynamique de conflit autour de la représentation et de la possession (*ownership*) de l'histoire et du territoire, qui affecte le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord dans leur totalité » (p. 18). Cette dynamique, qui prend en compte les ingérences externes, peut constituer une piste de réflexion pertinente sur les éléments ou processus composant la région Moyen-Orient / Afrique du Nord : comme l'héritage de la violence dans les identités politiques par exemple. Ce parti pris a l'avantage de pouvoir intégrer Israël dans l'analyse, ce qui n'est

pas le cas d'autres composants communs (telles la culture sociale ou, plus restrictivement, la structure anthropologique des sociétés de la région). De plus, les processus liés à la violence sont analysés dans cet ouvrage comme des processus de construction du groupe.

Dans tous les cas étudiés en effet, la violence apparaît bien comme une dynamique et un « processus pragmatique » de construction du groupe : on comprend bien, dès lors, de quels enjeux sont porteurs la politique et le discours mémoriels sur la violence (p.9). Les politiques publiques de la mémoire placent donc sous haute surveillance toutes les mémoires collectives concurrentes (France, Algérie, Israël), ou bien désincarnent ou évacuent toute mémoire de la violence passée (Liban). Dans le cas des Palestiniens, peuple vaincu sans véritable État, deux auteurs du livre (Bowman et Robinson) analysent des récits mémoriels portés par des subalternes et réécrits en fonction des générations et des aléas de l'histoire postérieure à la *nakba* (« désastre » de 1948) : voir le chapitre 1 sur l'assassinat de Bassem Rishmawi de Beit Sahour et le chapitre 4 sur le massacre de Kfar Kassem en 1956.

*Mémoires officielles de la violence, modalités
de la reconnaissance et de l'oubli*

Le cas franco-algérien présente deux caractéristiques intéressantes : du côté algérien, étudié par James Mac Dougall, la violence historique qui marque le temps contemporain de l'Algérie est élevée par la mémoire officielle en structure permanente et constitutive de l'histoire et de la culture algériennes : la violence révolutionnaire, réinventée ensuite en *jihad*, fonctionne « comme acte fondateur de la communauté » et « comme l'expression inévitable, authentique de la destinée de la nation » (p.62-64)⁽³⁾.

(1) Quelques exemples concernant des aires culturelles diverses : N. Wachtel, *La vision des vaincus*, Paris, Gallimard, 1971 (rééd. 1992, 2004) ; P. Joutard, P. Laborie et J.-M. Guillon, *Mémoire et histoire – La résistance*, Privat, Bibliothèque historique, 1995 ; N. Picardou (dir.), *Territoires palestiniens de mémoire*, Karthala-Paris-Beyrouth, IFPO, 2006 ; J.-P. Payet et A. Battegay (éds.), *La reconnaissance à l'épreuve – Explorations socio-anthropologiques*, Presses universitaires du Septentrion, 2008.

(2) Rappelons que la dimension « civile » de cette guerre (1975-1990), sur laquelle s'en greffaient d'autres, repose sur l'éclatement de contradictions issues de réalités territoriales, constitutionnelles et politiques qui remontent à la période de la tutelle coloniale française. La référence confessionnelle inscrite dans la Constitution libanaise, depuis 1926, est elle-même un héritage des Règlements ottomans du XIX^e siècle spécifiques au Mont Liban.

(3) Sur les mécanismes du passage de la violence au *jihad* et son lien avec la guerre de libération algérienne, voir l'analyse de l'anthropologue Abderrahmane Moussaoui, *De la violence en Algérie – Les lois du chaos*, Actes Sud/MMSH, 2006.

La « naturalisation » de la violence dépasse d'une certaine manière la mémoire vécue de la violence, pour promouvoir le destin de la communauté algérienne engagée dans « une mission historique » de défense de son être (p. 50-52). Du côté français, Benjamin Stora met en exergue la mémoire parallèle construite par les Français d'Algérie, proches de l'OAS et de l'extrême droite, qui compare leur histoire à celle des « petits blancs » de la société sudiste aux États-Unis avant la guerre civile et l'abolition de l'esclavage (p. 151-153). Il rappelle aussi la tentation officielle française de l'oubli avec les lois d'amnisties, dès 1962 ; le rapport difficile à ce passé colonial est encore alourdi de ses implications politiques présentes mêlant la question de la guerre d'Algérie et celle de l'immigration et de l'exclusion socio-économique ; un rapport au passé qui a fini par sortir du silence sur fond de triptyque : mémoire-histoire-droit. La reconnaissance de la violence est passée par la loi qui dit la mémoire et « sanctuarise » certains pans de l'histoire. Faut-il rappeler que les législations mémorielles des années 1990 et 2000 en France traduisent en effet une volonté de « sanctuarisation » de certaines dimensions des mémoires communautaires (« génocide » arménien, traite des Noirs, Pieds-Noirs et Harkis)⁽⁴⁾ ? Inévitablement, l'historien s'interroge aujourd'hui sur la place de l'histoire en France face à l'offensive de groupes de mémoires politiquement légitimées par le droit.

À l'inverse, le cas libanais se distingue par l'ampleur de l'amnésie officielle qui fonctionne « comme condition de possibilité de la nation » et qui renvoie paradoxalement à la théorie d'Ernest Renan selon laquelle l'oubli du passé, au profit de la projection de la nation dans le futur, est une condition d'existence de la nation (p. 5 et 11). Au Liban, le passé de violence attend toujours sa narration publique. Autre cas de figure, le conflit israélo-palestinien pose au premier plan la confrontation des mémoires juive et arabe et donc soulève le problème de la résolution du conflit et ultimement de la possible réconciliation. Rappelons toutefois, en ce qui concerne les « régimes de réconciliation [...] en principe hégémoniques et financés par l'État », qu'il faut aller chercher les tentatives les plus courageuses, bien qu'imparfaites, très loin du monde arabe et oriental, en Afrique du Sud. La création de commissions officielles, du type « Vérité et réconciliation », a globalement pour objectif de construire la narration de la violence civile en reconnaissant les degrés de responsabilité. C'est précisément sur la reconnaissance des responsabilités qu'achoppent *in fine* les États arabes, israélien et aussi français (pour la guerre d'Algérie) ; dans le Liban post-guerre civile, les éditeurs parlent même « d'amnisties de couverture » (p. 13) : à la fin de la guerre, en 1991,

le président Élias Hrawi promulgue la loi libanaise d'amnistie générale qui instaure une « culture de l'impunité » au profit de chefs de milices qui peuvent ainsi accéder aux plus hautes responsabilités de l'État (p. 15, et Peleikis, p. 146). J'ajouterais que le non-dit autour des responsabilités de la violence de 1975-1990 est marqué notamment par le rejet, chez de nombreux Libanais, de la dénomination même de guerre « civile » ; il est encore aggravé du fait que le manuel scolaire d'histoire, destiné à tous et symbole de réconciliation, ne cesse, depuis vingt ans, de voir sa publication repoussée en raison de l'incapacité des acteurs communautaires à s'entendre sur la lecture du passé commun⁽⁵⁾.

Mémoires concurrentes et résistances mémorielles

Cet ouvrage collectif témoigne de ce que la pluralité des mémoires locales ou des mémoires de groupes qui se font entendre pourrait faire échec à l'amnésie ou à l'empire des mémoires officielles de la violence ; ces mémoires de groupes contribuent à donner à la mémoire sa fonction d'acte de résistance, dans le cas palestinien tout particulièrement (Robinson)⁽⁶⁾. Un exemple original de résistance mémorielle par le bas est fourni par la mémoire des soldats israéliens morts, portée par leurs familles endeuillées pour interpellier et contester la mémoire standardisée instaurée par le ministère de la défense (Zerubavel, p. 87-88). D'ailleurs, ce n'est pas une des moindres qualités de cet ouvrage que de montrer la complexité, les soubassements (imaginaires et idéologiques), les dynamiques et la concurrence des mémoires collectives de la violence ; la concurrence peut se situer simultanément sur plusieurs registres : registre communautaire (arabe / juif, chrétiens / musulmans, etc.) avec éventuellement des sous-groupes (juifs européens /

(4) À propos des diverses lois mémorielles françaises, se reporter à l'excellente émission d'Emmanuel Laurentin : www.radiofrance.fr/chaines/france-culture/emissions/fabriqueneu/archives.php?PHPSESSID=, France-Culture, *La fabrique de l'Histoire*, « Le passé par la loi », 17 janvier 2008 : l'expression de « sanctuarisation » est de Patrick Garcia.

(5) Il y aurait peut-être, pour ce qui concerne la politique de réconciliation nationale, des parallèles à établir avec l'Algérie post-conflit civil des années 1990, au sujet de laquelle A. Moussaoui souligne que « l'amnistie générale [...] encourage chacune des parties à continuer à revendiquer la légitimité de son combat » : « La réconciliation nationale en Algérie – Une restauration de l'ordre sans reconnaissance », Payet et Battégay (éds.), 2008, p. 252.

(6) Sereporter, par exemple, à l'étude pionnière de l'anthropologue T. Swedenburg, *Memories of Revolt – The 1936-1939 Rebellion and the Palestinian National Past*, London-Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995 (1^{re} éd.) et 1998 (2^e éd.).

juifs orientaux, clans et familles), registre national / local et registre de la migration-déplacement (*hiğra*) / réintégration. La concurrence se traduit usuellement dans la terminologie: par exemple, dans un village mixte libanais de la montagne, le 25 avril 1985, date de l'évacuation des Forces libanaises, est le « jour de l'expulsion » (*yawm tahğir*) pour une partie des villageois et le « jour de la libération » pour l'autre... (Peleikis, p. 135-136).

*Du défaut de reconnaissance
à l'hypothèque de l'avenir*

Dans cette remontée des enjeux des conflits passés et présents et dans la violence des enjeux présents qui font avorter la réconciliation, faute pour les acteurs politiques d'être capables de faire face à la pluralité des mémoires et des responsabilités du conflit, le lecteur pourrait s'arrêter sur deux articles dont l'originalité le dispute, me semble-t-il, au pessimisme. Gabriel Piterberg, dans le premier article, montre comment le mythe de fondation sioniste éclaire de manière crue le sort des victimes du sionisme: sans entrer dans le détail de son analyse, ces victimes subalternes sont au premier chef les Palestiniens, voués à l'exclusion et au transfert, et les juifs orientaux – ici Piterberg analyse le cas du transfert interne de juifs yéménites – revendiquant l'inclusion dans un récit national israélien qui les exclut. Piterberg démontre que le transfert n'est pas seulement le résultat d'une politique nationaliste et coloniale des autorités israéliennes, mais qu'il est si intrinsèque au mythe de fondation sioniste⁽⁷⁾ que les Arabes israéliens ont toute raison de redouter que leur tour ne soit proche. L'univers référentiel du mythe décrit par Piterberg, dans sa logique implacable de fonctionnement, conduit implicitement le lecteur à considérer son propre pessimisme comme du simple réalisme: le transfert des Palestiniens doit être total pour que le vainqueur accepte la paix...

Le second article dont l'auteur, Saree Makdisi, est un homme de lettres, analyse une ville qui serait « sans histoire »: Beyrouth. Son corpus est constitué d'iconographie, de littérature post-guerre civile et des données de la politique de reconstruction du centre-ville. Il montre comment la réconciliation nationale et l'amnésie se sont construites à Beyrouth sur deux phénomènes forts: d'une part, la réduction temporelle de l'histoire au présent, le présent incarnant à la fois le passé et le futur de la totalité du temps (Makdisi cite ici le romancier Rashid al-Daif); d'autre part, la substitution des images au récit historique: la mémoire collective comme l'histoire se traduisent en formes visuelles (pratiques matérielle et architecturale). Le centre-ville historique serait reconstruit sur un vide historique. Saree Makdisi juge sévèrement

l'échec culturel et politique (mais pas commercial...) de la reconstruction du centre-ville qui contourne les grands défis de Beyrouth et du Liban contemporains, notamment celui de leur modernisation incomplète. Et, sans doute pour faire fi du défi au simple bon sens qu'incarne, à ses yeux, le Beyrouth d'après-guerre, l'auteur reprend la plume de l'homme de lettres pour en appeler « à la reconstitution de l'histoire et de la mémoire » par des Libanais capables de traiter « une histoire racontée en douzaines de fragments narratifs, dite par des centaines de voix, remémorée en milliers d'images, tout en démêlant, tous en même temps, les fils des différents passés, présents et futurs possibles »... (p.213).

Ainsi, pour conclure, les effets des violences passées qui se prolongent dans le présent hypothèquent le travail de mémoire entre les parties en conflit et, faute de résolution équilibrée, plombent les perspectives d'avenir des sociétés concernées. D'où la nécessité d'analyser au plus près ces processus relatifs à la violence, à la mémoire et à la réconciliation, comme le propose l'ouvrage dirigé par Makdisi et Silverstein. Nécessité d'autant plus impérieuse que les deux éditeurs, rappelons-le, considèrent que ces processus historiques constituent la région en question « en un unique objet d'analyse ». J'ai dit en introduction en quoi leur approche me paraissait pertinente. Mais la question se pose tout de même de savoir si cette approche n'est pas frappée d'un « biais proche-oriental » dans la mesure où le cas franco-algérien diffère à beaucoup d'égards des cas libanais et israélo-palestinien, notamment du point de vue de l'histoire de la constitution des territoires. Inversement, une autre interrogation est celle de savoir si les deux champs « histoire » et « territoires » – identifiés par les deux éditeurs comme composants communs des dynamiques de conflit de la région – ne seraient pas tout aussi pertinents dans l'analyse de tous les conflits issus de la période coloniale.

Il n'en reste pas moins que cet ouvrage collectif, réunissant des études de cas d'une grande qualité dont je n'ai livré ici qu'un aperçu, vient incontestablement enrichir la réflexion autour des trois conflits étudiés.

Nadine Méouchy
CNRS - Aix-en-Provence

(7) Pour ce qui est des débats autour de la question du transfert, Piterberg s'inscrit dans le sillage de recherches assez récentes, en particulier celles de N. Masalha, *Expulsion of the Palestinians: The Concept of "Transfer" in Zionist Political Thought, 1882-1948, D.C.*, Washington, Institute for Palestine Studies, 1992.